ART. 26 AB N° 657

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

### ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 657

présenté par M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Pajot et M. Aliot

-----

#### **ARTICLE 26 AB**

Supprimer cet article.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Promouvoir les véhicules à énergie propre est nécessaire pour réduire les dommages environnementaux. Cependant, la diffusion d'un message promotionnel en faveur des mobilités actives, partagées ou des transports en commun à la fin de toutes les publicités en faveur des véhicules terrestres à moteur est une mesure de pure communication à l'efficacité aléatoire.